

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 16 février 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 95 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Nassera BENMARNIA - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Georges ROSSO représenté par Roland GIBERTI - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Claude PICCIRILLO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Denis ROSSI - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Marcel TOUATI.

Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 001-044/21/CT

■ CT1 - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement Création du parking relais la Boiserie à Marseille 12ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

DPI 21/18307/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Bureau de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

L'échangeur des Faïenciers sur la rocade L2 Est permet d'accéder au réseau de tramway avec la ligne Noailles/les Caillols.

A proximité de cet échangeur, un bassin de rétention des eaux pour les besoins de la L2 a été réalisé, au-dessus duquel, il est prévu d'aménager un parking en silo.

Situé à un emplacement stratégique, ce parking permettra de capter les flux automobiles des secteurs Est et de la Vallée de l'Huveaune et dissuader ainsi l'entrée de ces véhicules dans la Ville.

Aménagé en parking relais, le parking «la Boiserie» aura une capacité de 330 places pour les véhicules légers, 40 places pour les vélos et 42 places pour les motos.

Par délibération VOI 002-2861/12/CC du 26 mars 2012, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a affecté l'autorisation de programme afin de lancer les études et financer les travaux du projet.

Dans le cadre des études d'Avant-Projet, compte tenu de l'évolution des trafics liée à l'attractivité du parking, en particulier au niveau du carrefour rue Boiserie/avenue Pierre Chevalier, il est apparu opportun de compléter le programme initial de l'opération par une mesure conservatoire en terme de desserte de l'ouvrage, en créant une voie nouvelle depuis longeant les aménagements le long de la L2 vers l'avenue Pierre Chevalier.

Un mouvement de tourne à gauche depuis l'avenue Pierre Chevalier vers la voie nouvelle de la Parette desservant le futur parking relais, est également envisagé, ainsi qu'un mouvement de tourne à droite depuis la rue de la Boiserie vers l'avenue Pierre Chevalier.

Ces compléments programmatiques permettent de préserver l'avenir en termes de capacité du réseau viaire.

Il convient dès lors de procéder à une revalorisation et une affectation à la hausse d'un montant de 1 500 000 euros HT portant l'opération à 9 073 912,10 euros HT afin de prendre en compte les coûts complémentaires liés aux études et travaux de la voie nouvelle.

Cette opération réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficie d'un large cofinancement. Une aide prévisionnelle du FEDER a été accordée à hauteur de 1 837 333 euros HT, dans un premier temps. Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, l'Etat contribue pour un

Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2021

montant de 1 330 000 euros HT. Enfin, la Région Provence Alpes-Côte d'Azur complète la soutenabilité financière du projet à hauteur de 1 266 000 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection le 15 juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération VOI 002-2861/12/CC du 26 mars 2012 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, approuvant l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation du parking relai de la Boiserie ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,
Entendues les conclusions du rapporteur,**

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation à la hausse de l'opération d'investissement « création du parking relais la Boiserie à Marseille (12ème arrondissement) » pour un montant de 1 500 000 euros HT portant ainsi l'opération à 9 073 912,10 euros HT ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents ;
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 février 2021

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement liée à la création du parking relais la Boiserie à Marseille 12ème arrondissement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI